

CHEVAL/CHEVAUX MIS AU DEBOURRAGE

L'éleveur confie en dépôt au centre de débouurrage qui l'accepte un ou plusieurs chevaux listés ci-dessous :

Noms	N° SIRE	Age	Date d'entrée	Date de sortie

Nombre total de chevaux mis en prestation de débouurrage :

RAPPEL REGLEMENT REGION :

- **Maximum 5 chevaux par éleveur**
- **La durée de prestation est de 1 mois par cheval**

COUTS

total	Total	50%	Total (si plafonné)
Coûts de la pension, débouurrage X <i>Prix mensuel x nombre de chevaux</i> €		
Total coût projet assiette éligible €		
Subvention théorique (plafonnée à 350€/cheval) € €€

Toutes les factures éligibles devront être présentées pour avoir le versement de la subvention.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné M / Mme _____

- sollicite l'aide de la Région Grand Est d'un montant de _____ €,
- certifie :
 - que les renseignements mentionnés sur cette demande d'aide sont exacts,
 - que mon entreprise est à jour de ses obligations fiscales sociales,
 - que mon entreprise n'est pas sous le coup d'une procédure collective (liquidation, redressement ou observation).
- m'engage à achever le débouurrage à l'attelage du cheval ou des chevaux de trait ardennais cités dans le présent dossier au plus tard 12 mois après la notification du soutien régional

Je soussigné, président/gérant de la structure, déclare que la structure domiciliée ne fait pas l'objet, à la date de signature de la présente demande d'aide, d'une procédure de récupération d'une aide déclarée illégale ou incompatible par la Commission européenne (principe Deggendorf)

Fait à : _____, le ____/ ____/ ____

Signature du demandeur

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé »

- La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40 s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant au Conseil Régional Grand Est.
- *L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète*

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le centre de débouillage pour être éligible doit répondre aux critères suivants :

- Etre en Région Grand Est
- Posséder un numéro de SIRET
- Respecter la réglementation en vigueur
- Avoir à disposition une structure et un encadrement permettant le débouillage du cheval confié
- Pour les centres qui sont propriétaires de chevaux, ils doivent être ouverts aux éleveurs extérieurs
- Niveau de compétence : minimum galop 7 et/ou Certificat de Spécialisation travail des chevaux attelés

L'éleveur pour être éligible doit répondre aux critères suivants :

- Avoir son siège d'exploitation dans la Région Grand Est
- S'engager à vendre le(s) cheval(aux) débouillé(s) dans les deux ans et d'en informer la fédération

Le cheval pour être éligible doit répondre aux critères suivants :

- Etre de race ardennaise né et élevé dans le Grand Est
- Avoir entre 2 et 4 ans
- Effectuer le débouillage entre janvier et décembre pour l'année 2021
- Disposer de son livret d'accompagnement validé, être pucé et à jour de ses vaccinations
- Avoir une carte de propriété

VALORISATION

Ce formulaire fait office de contrat entre l'éleveur et le centre agréé.

La durée du contrat sera de 1 mois.

Pendant la durée du contrat le cheval sera hébergé au box.

Le centre de débouillage doit s'engager à :

- Débouiller à l'attelage le ou les chevaux placés
- Fournir les factures correspondantes à la pension et au travail du/des chevaux concernés

FRAIS ET CHARGES DE VALORISATION

Les frais vétérinaires et de maréchalerie sont à la charge de l'éleveur

Une aide sera versée, en une seule fois à la fin du contrat, par la Région Grand Est au centre de débouillage pour participer aux frais de pension débouillage, comme suit :

- 50% des dépenses éligibles. Aide plafonnée à 350 € pour un cheval,

Resteront à la charge de l'éleveur les frais de pension de valorisation moins la subvention accordée par la région.

RESPONSABILITE

A l'entrée dans ses lieux, le centre de débouillage a la garde de l'équidé et en assure la responsabilité civile, il en prend le meilleur soin suivant les usages et les règles de la profession. Il garantit une utilisation adaptée à l'âge et aux aptitudes de l'équidé.

Il est du ressort de l'éleveur propriétaire de se garantir éventuellement contre les risques de mortalité ou de dépréciation.

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE

L'appel à candidature sera géré par la Fédération des Chevaux de Trait du Grand Est.

La Fédération des Chevaux de Trait du Grand Est remettra au Conseil des Chevaux du Grand Est un état récapitulatif des binômes centres de débouillage / éleveurs inscrits ainsi que les pièces justificatives, avant le début du programme.

Les dossiers devront être déposés **avant le début du programme** de débouillage.

Le Conseil des Chevaux du Grand Est sera porteur du projet auprès du Conseil Régional et aura en charge les relations avec ce dernier.

Le nombre de candidatures est limité à 35 chevaux pour l'année 2021. La sélection se fera en fonction de la date de réception des dossiers complets et en accord avec le cahier des charges demandé.

Les éleveurs ayant un centre débouillage ne peuvent pas être éligibles pour leur propre chevaux ou ceux de leur famille.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné M _____

- sollicite l'aide de la Région Grand Est d'un montant de _____ €,
- certifie :
 - que les renseignements mentionnés sur cette demande d'aide sont exacts,
 - que mon entreprise est à jour de ses obligations fiscales sociales,
 - que mon entreprise n'est pas sous le coup d'une procédure collective (liquidation, redressement ou observation).
- m'engage à achever le débouillage des chevaux visés dans le présent dossier au plus tard 12 mois après la notification du soutien régional

Ce formulaire fait office de contrat entre l'éleveur et le centre de débouillage. Le contrat est établi en trois originaux, un exemplaire étant remis à chacune des parties, le troisième allant à la Fédération des Chevaux de Trait du Grand Est.

Fait à :

Le :

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé »

L'éleveur – demandeur ,

Le centre de débouillage,



Pièces Justificatives à joindre impérativement

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Rappel

- Les dossiers seront sélectionnés par ordre d'arrivée
- 35 places sont disponibles pour l'année 2021 (5 chevaux maximum/éleveur)
- Les éleveurs ayant un centre débouillage ne peuvent pas être éligibles
- Les demandes d'agrément des centres de débouillage seront examinées au conseil d'administration de la Fédération Chevaux Trait Grand Est.

Le dossier et la demande de paiement sont à envoyer à l'adresse suivante :

Fédération des Chevaux de Trait du Grand Est

Maison du Cheval

1 rue Léon Bocheron

54110 Rosières-aux-Salines

Ou par email à l'adresse suivant :

Ccge.contactt@gmail.com

06 84 91 65 33

- Dossier complété et signé (signature de l'éleveur page 2 + signature éleveur et structure équestre page 4)
- Relevé d'Identité du Centre de débouillage (le nom indiqué sur le RIB doit être le même que celui déclaré sur le site de l'INSEE)
- Annexe 1 : mandat pour le centre de débouillage
- Annexe 2 sur le minimis agricole (si vous n'êtes pas concerné, tout remplir à 0€ et signer)
- Annexe 3 sur le minimis non agricole (si vous n'êtes pas concerné, tout remplir à 0€ et signer)
- Copie de la carte de propriété de l'équidé
- Copie justifiant le numéro de SIRET du centre de débouillage
- Copie justifiant au minimum galop 7 et/ou Certificat de Spécialisation travail des chevaux attelés



Annexe 1

MANDAT

Je soussigné

né(e) le à

demeurant à

donne mandat à la structure équestre prestataire désignée ci-après :

dénomination.....

adresse :

N° SIRET :

représentée par son responsable, (NOM et Prénom) : en
qualité de de la structure équestre dénommée.....

.....

Pour recevoir, en mon nom, l'aide à la « Valorisation des chevaux de trait à l'attelage – Aide à la prestation de débouillage ».

Sur la facture établie pour chaque cheval débouillé, la structure équestre mandatée mentionnera le coût total de la prestation et l'aide accordée par la Région.

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, celle-ci devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception aux services de la Région. Cette résiliation prendra effet huit jours après la date de réception de la résiliation.

Le demandeur demeure responsable de l'ensemble des engagements relatifs à l'aide précisée ci-dessus, notamment du remboursement des sommes indûment perçues.

Date et signature du demandeur	Date et signature du prestataire
<i>A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »</i>	<i>A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation »</i>

Annexe 2

Attestation relative aux aides De Minimis agricole

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.

Je sous signé(e) atteste sur l'honneur :

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 ou au règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		Total (A) =	€

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 ou au règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (B) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		Total (B) =	€

- **C) demander, dans le présent formulaire**, une aide relevant du régime « **de minimis** » agricole (règlement (UE) n° 1408/2013) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	Total (C) =	€
------------------------------------------------------------------	--------------------	----------

Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de <i>minimis</i> agricole	(A)+(B)+(C)=	
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » agricole perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 20 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides de minimis entreprise,
- J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de minimis entreprise. **Dans ce cas je complète également l'annexe 3.**

Nom, Prénom, date et signature

¹ Le règlement (UE) n°1408/2013 prévoit que le plafond de 20 000 € d'aides de minimis agricole doit être calculé par « entreprise unique ». Un groupe d'entreprises liées (toutes entités contrôlées en droit ou fait par une même entité) sera considéré comme constituant une entreprise unique aux fins d'application de la règle de minimis. Inscrire également dans les tableaux les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2).

Annexe 3

Attestation relative aux aides De Minimis non agricole

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.

Je sous signé(e) atteste sur l'honneur :

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » (en référence au règlement (UE) n° 1407/2013) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ²	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		Total (A) =	€

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » (en référence au règlement (UE) n° 1407/2013).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (B) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		Total (B) =	€

- **C) demander, dans le présent formulaire, une aide** relevant du régime « **de minimis** » (règlement (UE) n° 1407/2013) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	Total (C) =	€
------------------------------------------------------------------	--------------------	----------

Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de <i>de minimis</i> agricole	(A)+(B)+(C)=	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides de minimis agricoles
- J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de minimis agricoles. **Dans ce cas je complète également l'annexe 2.**

Nom, Prénom, date et signature

² Le règlement (UE) n°1407/2013 prévoit que le plafond de 200 000 € d'aides de minimis doit être calculé par « entreprise unique ». Un groupe d'entreprises liées (toutes entités contrôlées en droit ou fait par une même entité) sera considéré comme constituant une entreprise unique aux fins d'application de la règle de minimis. Inscrire également dans les tableaux les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2).